GROUPE DE TRAVAIL « Supply Chain Agricole »

**CRéation d’un message pricat pour la DESCRIPTION DES KITS ET DES OFFRES COMMERCIALES METTANT EN ŒUVRE UN OU PLUSIEURS ARTICLES DECRITS DANS UNE OFFRE**

Jeudi 14 avril 2022 –– Visio conference TeAMS- 14H30 / 17H00

COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS

# Participants

MANETTI Vanessa KWS

BEURET Marie AGRO EDI EUROPE

RUIZ Philippe RAGT

CHOONUCKING Seewan UNION INVIVO

LE PAPE Gilles TERRENA

CHABANNE Jérôme BASF

NORMAND Guillaume EURO EDI

DUBUS Serge EURO EDI

OUBEINAISSA Younse ICD

CHIRON Lucie OMYA

BENKEMOUN HOGUET Patricia CORTEVA

SALVATORE Nathalie AREA

BLANCHET Christine SYNGENTA

HENNEQUART Xavier SYNGENTA

LANCELOT Béatrice GRUEL FAYER

MELLE Nelly KWS

JACOD Olivier UNION INVIVO

HUGUENIN David ADAMA

# Documents joints

* Guide ORDERS mis à jour et validé en séance

# Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 21 octobre 2021
2. Etat d’avancement des dossiers en cours
   1. Avoirs de RFC – facture sans commande client
   2. Gestion des kits dans le cycle supply chain
   3. Réforme de la facture électronique 2024-2026
3. Points divers messages :
   1. Impacts Loi Egalim 2 sur les flux ?
   2. Commande : Validation dernière version du guide ORDERS (commande de retours)
   3. Confirmation de commande : gestion de la livraison en plusieurs fois de la quantité commandée, confirmation partielle, process de suppression/annulation de commande
   4. Mise en consignation : identification des différents types de flux DESADV
   5. Gestion des gratuits dans les flux facture

# Validation du compte rendu de la réunion du 21 octobre 2021

Aucune remarque n’étant formulée en séance, le compte rendu est validé en séance.

# Etat d’avancement des dossiers en cours

Pour répondre aux demandes précises et spécifiques des adhérents, des groupes de travail restreints ont été organisés afin de les traiter. Un retour sur les travaux et les livrables spécifiés sont fait au fur et à mesure de leurs avancées en plénière.

## Avoirs de RFC – facture sans commande clients

**Documents cibles**

Une facture sans commande client est définie comme un document à l’initiative du fournisseur d’un point de vue système et sans rapprochement possible avec une commande client. Il est établi à la demande du client mais n’est pas précédé d’une commande de la part de celui-ci.

Ex : avoirs de RFC, facture de transport, stockage, facture de prestations ou de services, litiges commerciaux, etc.

**Problématique**

Permettre la transmission des factures sans commande client (dont les avoirs de RFCs) entre fournisseurs et clients

**Travaux**

* Réalisation et présentation des résultats d’une étude sur l’émission des avoirs de RFC auprès d’un panel de fournisseurs adhérents en GT
* Adaptation du guide INVOIC facture actuel pour répondre aux spécificités de ces document => création d’un nouveau guide dédié
* Réflexion pour l’harmonisation d’une structure de fichier détaillant les RFCs fournis par les vendeurs à la demande des clients

**Livrables attendus**

* Guide INVOIC facture sans commande client
* Structure de fichiers de détails des RFCs harmonisée

**Agenda**

* 3 réunions déjà effectuées depuis début 2022
* Travail sur le guide le 12 mai à 14H30
* Harmonisation de la structure du fichier de détails des RFC le 20 Avril

## Gestion des kits dans le cycle supply chain

**Documents cibles**

Potentiellement tous les types de documents suivant la commande d’un kit par un client à son fournisseur

**Problématique**

Définir les règles de gestion à associer à la gestion kits dans les flux entre partenaires afin de les inclure et faciliter leur traitement dans les flux automatisés

**Travaux**

* Définition d’un kit : ensemble d’articles/composants faisant l’objet d’une offre commerciale (tarif) pendant une période donnée. Il se différencie du pack de part le fait que les articles du kit sont dissociables et peuvent être vendus séparément en dehors de l’offre commerciale contrairement au pack.
* Création d’un message PRICAT dédié à la description des kits. Ce message serait émis par le vendeur de kits vers son client avec comme objectif de décrire le kit, ses composants (articles), l’offre commerciale associée et la période d’application. Ce message sera obligatoirement précédé d’un PRODAT décrivant les articles individuellement => en cours
* Définir les règles de gestion de gestion des kits dans les messages supply chain existants concernés (ORDERS, DESADV, INVOIC, etc.)

**Livrables attendus**

* Guide PRICAT kits « KITDAT »
* Guide SCA existants mis à jour avec les nouvelles règles de gestion
* Guide de bonnes pratiques SCA mis à jour avec un chapitre sur la gestion des kits dans les messages supply chain

**Agenda**

* 2 réunions déjà organisées depuis début 2022
* Travail sur le PRICAT des kits le 25 avril à 14H30

## Réforme de la facture électronique 2024-2026

Depuis plusieurs mois, Agro EDI suit et relaye les travaux sur la mise en œuvre de la réforme de la facture électronique conduit par l’Etat. Agro EDI participe au groupe de travail de l’association spécialisée, le FNFE et informe les adhérents au fur et à mesure de la progression de la rédaction des spécifications externes pour la mise en œuvre de la réforme.

Une nouvelle version des spécifications externes a été publiée par l’administration fiscale le 31/03 avec comme principales nouveautés/modifications :

* Précisions rejet/refus/irrecevabilité factures
* Nouveaux cas d’usages décrits : note de débit, autofacturation en professionnel et particulier, arrhes et acomptes, bons et cartes cadeaux, facture avec clauses de réserve, tickets de péage-restaurants, groupements de TVA
* Chapitre API pour le PPF
* Nouvelles annexes API
* Précisions sur les formats sémantiques flux 1 et 2

Néanmoins, il y a peu d’évolution sur le e-reporting pourtant attendu notamment sur les fréquences et modalités d’envoi.

Depuis début 2022, une réunion d’information et une réunion plénière de travail sur le sujet ont été organisée par Agro EDI. Lors de la réunion plénière, des pistes de travail ont été identifiées et priorisées afin d’avancer sur les travaux à mener au sein de l’association pour les adhérents :

1. **Listing des données spécifiées dans le cadre de la réforme : factures B2B FR, factures et transactions B2B internationales et B2C et paiements**
2. **Etablir des correspondances entre le format EDIFACT AEE facture et les formats facture du socle commun**

**Identifier les données contenues dans les factures actuelles qui ne pourraient être véhiculées par les formats structurés du socle commun et définir comment les véhiculer**

1. **Proposer des guides utilisateur pour les nouveaux flux e-reporting et cycle de vie**

**Etablir des bonnes pratiques pour le e-reporting**

**Travaux à venir :**

* Identifier et décrire les scénarios de transmission de factures
* Identifier les cas d’usage pertinent pour le secteur agricole parmi ceux décrits dans les spécifications de l’Administration
* Recommandations pour limiter les rejets et proposer des moyens pour limiter les refus de factures
* Guide de bonnes pratiques pour la gestion de son identification et de l’adressage de ses factures et flux dans l’annuaire

Agro EDI travaille sur les priorités 1 et 2 puis revient vers le groupe de travail dédié avec des éléments pour poursuivre les discussions notamment autour du format EDIFACT INVOIC et sa valeur vis-à-vis de la mise en œuvre de la réforme

# Point plénière Supply Chain Agricole

## Impacts Loi Egalim 2 sur les flux ?

La loit Egalim 2 impose entre autres la prise en compte des coûts de production des agriculteurs dans l’évolution des prix négociés avec leurs partenaires commerciaux. Cette exigence impacte de fait les contrats avec en cas d’évolution des prix.

A ce stade, les impacts potentiels sur la supply chain et les flux de documents/données n’ont pas été identifiés mais un point de vigilance est activé. Si les adhérents observent un besoin de faire évoluer les guides ou les règles de gestion existantes, ils sont invités à en informer Agro EDI qui organisera les travaux pour répondre à ce besoin.

## Commande : Validation dernière version du guide ORDERS (commande de retours)

Le guide ORDERS avait été mis à jour comme suit à la suite de la dernière réunion plénière du GT SCA dans le cadre des travaux sur les commandes de retours :

* Ajout du segment [GIN] dans le LIN pour préciser les numéros de lot des produits dans le cas des commandes de retour
* Ajout du code AAJ : Numéro de BL initial dans le segment [RFF] dans le [LIN] pour permettre de préciser le numéro de BL initial dans le cas d’une commande de retour

Le guide mis à jour est validé en séance et envoyé conjointement à ce compte rendu. Il est également mis à disposition sur l’espace membre du site de l’association.

Remarques :

* Entre le retour effectif et la commande de ce retour, les quantités peuvent fluctuer si des vents ou des retours sont effectués entre temps
* Rappel : la précision du RFF à la ligne est recommandé mais n’est pas obligatoire
* Les retours sont gérés par les fournisseurs en fonction d’une origine qui peut être différente en fonction du fournisseur : facture, livraison
* Correction du code Retour de fin de campagne AFL dans le segment ALI

## Confirmation de commande : gestion de la livraison en plusieurs fois de la quantité commandée, confirmation partielle, process de suppression/annulation de commande

Pour répondre à un besoin identifié et validé par les membres du GT SCA, un groupe de travail dédié va être organisé afin de traiter des problématiques de confirmation de commande :

* Une ligne de commande client donne lieu à n dates de livraison avec n quantités différentes

=> définir des règles de gestion pour encadrer la mise en œuvre de cette pratique dans la confirmation de commande

* Cas de la confirmation partielle : une quantité commandée ne peut être livrée en une seule fois => règle de gestion et bonne pratique
* Revoir le process de suppression/annulation de commande en EDI et EDI + PDF
* Corréler les quantités / les dates de livraison / annulation

## Mise en consignation : identification des différents types de flux DESADV

Problématique : identifier la notion de transfert de propriété dans le DESADV commercial

Règle de gestion à ajouter dans le segment RFF au guide utilisateur DESDAV commercial pour préciser comment différencier un DESADV de livraison physique et un DESADV pour le transfert de propriété

* Si Pas de RFF+AFC dans le DESADV, il s’agit d’un DESADV qui accompagne la marchandise = livraison physique
* Si RFF+AFC présent dans le DESADV, il s’agit d’un transfert de propriété

Cette précision de règle de gestion est ajoutée au guide et devra être validé lors de la prochaine réunion plénière du GT SCA.

D’autres moyens pour différencier les types de DESADV pourront être discutés lors de la prochaine réunion.

## Gestion des gratuits dans les flux facture

Afin de guider les utilisateurs dans la gestion des quantités gratuites dans les flux facture, des exemples de scénario ainsi que des précisions sur les règles de gestion vont être ajoutés au guide INVOIC sur proposition de membres volontaires pour réfléchir sur le sujet.

Ces propositions seront présentées lors de la prochaine réunion pour validation avant intégration dans le guide INVOIC.

------

**Prochaines réunions (visioconférence)**

**Lundi 25 Avril 14H30** : **GT SCA - Gestion des kits**

* Relecture du message « KitDAT » et spécifications des règles de gestion pour les kits dans les messages du cycle supply chain

**Jeudi 12 Mai 14H30** : **GT SCA – Création du guide INVOIC facture sans commande client**

=> Relecture du guide INVOIC facture existant et adaptation aux documents spécifiques concernés (dont avoirs de RFC mais pas seulement)

**A planifier :**

* Courant mai : séance de travail sur la confirmation de commande
* Début Juin : Plénière GT Supply Chain agricole
* Point sur les travaux en cours : RFC et guide INVOIC facture sans commande client ; réforme facture électronique ; confirmation de commande ; kits
* Sujets en discussion : gestion des gratuits dans l’INVOIC, identification du type de DESADV

------

L’ensemble des comptes rendus et de la documentation de travail des groupes de travail de l’année en cours sont disponibles dans votre espace membre du site internet de l’association [www.agroedieurope.fr](http://www.agroedieurope.fr) rubrique Mes groupes de travail